

Conseils constructifs

Faire construire une maison bois, ce n'est pas plus compliqué que de s'offrir une villa bâtie en matériaux traditionnels. Pour autant, la réussite de vos projets passe par un parcours bien balisé, qui vous permettra d'éviter les pièges.

- Informez-vous sur tous les aspects de votre projet (juridique, technique, financier, etc.). Ensuite, dressez votre cahier des charges en y mentionnant vos besoins et vos envies. Anticipez l'avenir en tenant compte de l'évolution de votre famille. Choisissez un terrain bien placé (bonne desserte par exemple), vous bénéficierez d'un grand confort de vie et vous garantirez la valeur de votre patrimoine.
- Si vous faites appel à un constructeur, vous signerez un Contrat de construction d'une maison individuelle (CCMI-loi de 1990). Très protecteur, c'est le seul cadre juridique à garantir un prix global, forfaitaire et définitif et surtout à vous offrir une garantie de livraison à prix et délais convenus. Les autres contrats (architecte, maîtrise d'œuvre, etc.) ne sont régis que par le Code civil et toutes les clauses relèvent d'une négociation entre les parties.
- Quel que soit le cadre juridique du projet, vous devez souscrire une assurance dommages-ouvrage (DO, article L 242-1 du Code des assurances). Avec elle, en cas de problème sérieux sur le gros œuvre, l'assureur vous indemnise et se retourne contre les entreprises fautives. Sans DO, vous devrez prouver la faute (ce qui est plus compliqué) et vous aurez des problèmes pour revendre la maison dans les dix ans qui suivent son achèvement.

Qualit EnR Energies Eco Solutions SARL / P. Schary



- La maison doit être conforme à la réglementation thermique, la RT 2012. Vous devez joindre au dossier de permis de construire une attestation assurant que vous vous engagez à respecter cette RT 2012. Une étude thermique de la maison doit toujours être réalisée. A la livraison, la conformité est vérifiée via un test d'étanchéité (sauf en cas de démarche qualité dûment contrôlée par le gouvernement).
- Attention au choix du constructeur. Optez pour un professionnel qui vous accompagne en vous proposant par exemple une aide à la recherche du terrain ou du financement. Pensez au service après-vente. Attention à certaines entreprises venues de l'étranger qui vous proposent des maisons bois en kit à des prix alléchants mais qui vous laissent livrés à vous-même et qui ne reviendront pas en cas de problème après la livraison.

Espace découverte



Olivier Lievin

Spécialiste de la maison bois, Innov'habitat a construit Convivium, un bâtiment conçu comme une vitrine de la construction durable. Au programme : architecture bioclimatique, ossature bois industrialisée avec isolation renforcée en laine de bois, menuiseries triple vitrage, VMC double flux qui récupère les calories de l'air sortant pour préchauffer l'air entrant, pompes à chaleur géothermiques ou encore panneaux photovoltaïques en toiture (énergie positive). Implanté à Metz, Convivium est accessible à tous. Une bonne occasion de découvrir les progrès de la construction en matière de confort, de développement durable et de performance énergétique. Ce bâtiment remarquable sera présenté au prochain Challenge de l'habitat innovant, le concours d'idées créé par le syndicat professionnel LCA-FFB. www.innovhabitat.fr, espaceconvivium.fr